

Directives générales relatives aux examens (spéciales Covid-19)

1. Les étudiant·e·s préparent leur campus card avant leur arrivée sur le campus. Celle-ci devra être présentée pour accéder au bâtiment. **Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et pendant toute la durée de l'examen.**
2. L'accès à la salle d'examens s'effectue un par un en file, **en respectant 1.5m entre chaque personne** et n'est autorisé qu'à partir du moment où les administrateur·trice·s de la session invitent les étudiant·e·s à y pénétrer.
3. Le silence est de rigueur dès l'entrée dans la salle d'examens et jusqu'à la sortie des étudiant·e·s.
4. Les sacs et les vestes sont déposés **sous** la table libre qui se trouve à côté de celle où l'étudiant·e est assis·e. L'accès aux biens personnels placés sous cette table est interdit pendant tout l'examen.
5. Aucun matériel n'est autorisé (sauf information contraire communiquée par l'enseignant·e), en particulier :
 - notes et support de cours
 - trousse
 - appareils électroniques (téléphone portable, lecteur MP3, calculatrice programmable et/ou à carte mémoire, tablette, ordinateur, montre connectée, etc.)

En cas de non-respect de cette consigne, l'étudiant·e se verra attribuer la note 0.0 à l'épreuve.

Un dictionnaire bilingue (non annoté) est autorisé pour les étudiant·e·s non-francophones.

5. Les étudiant·e·s s'assoient à la place qui leur est attribuée.
6. Les étudiant·e·s n'ont pas le droit d'ouvrir leur cahier d'examen avant d'avoir reçu l'autorisation de l'administrateur·trice de la session. **En cas de non-respect de cette consigne, l'étudiant·e se verra attribuer la note 0.0 à l'épreuve.**
7. La carte d'étudiant·e doit être posée en évidence sur la table.
8. Sauf cas de force majeure, les sorties pendant la durée des épreuves sont interdites, y compris entre le moment où les étudiant·e·s entrent en salle et le début de l'épreuve.
9. Aucun·e étudiant·e ne quitte la salle d'examens avant que 60 minutes ne se soient écoulées. Par ailleurs, l'accès à la salle d'examens sera refusé aux étudiant·e·s en retard de 60 minutes ou plus.
10. Si un·e étudiant·e termine avant la fin officielle de l'examen, elle/il lève la main afin que la/le surveillant·e récolte sa copie, puis elle/il peut quitter la salle. Aucune sortie dans les dernières 10 minutes de l'examens.

A la fin de l'examen, les étudiant·e·s posent leur stylo, **attendent à leur place en silence** que les surveillant·e·s récoltent les examens. Dès que les surveillant·e·s l'autorisent, les étudiant·e·s peuvent sortir en respectant les 1.5m de distance.

Les étudiant·e·s quittent rapidement le campus après avoir quitté la salle d'examens. **Les regroupements de plus de 5 personnes sont interdits lors des déplacements sur le campus.**

Secrétariat des affaires académiques

Août 2021

Faculté des géosciences et de l'environnement
Secrétariat des affaires académiques

|||||